



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 1^{er} février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation des chiffres de la délinquance en Ardèche - Bilan 2015

L'Ardèche est le seul département sur les 12 de la Région Auvergne – Rhône-Alpes à présenter des statistiques en baisse dans quasi tous les domaines.

En 2015, l'Ardèche figure encore parmi les départements les plus sûrs de France alors qu'elle gagne chaque année en population. Néanmoins, l'Ardèche est un département qui n'est pas épargné par les problèmes d'insécurité en raison de sa proximité avec la vallée du Rhône et de la présence de voies de communication de grand passage. Un habitat dispersé le rend également fragile par rapport aux atteintes aux biens.

Ce sont essentiellement les zones de la vallée du Rhône (Guilherand-Granges, La Voulte, Tournon-sur-Rhône, Bourg-Saint-Andéol, etc.), du bassin annonéen et de l'Ardèche méridionale (axe Aubenas - Les Vans - Largentière) qui sont le plus ciblées. Chaque année, une délinquance liée à la période touristique en sud-Ardèche a tendance à augmenter dès les mois d'avril-mai et à s'accroître en juillet-août.

Un bilan encourageant

Pour lutter contre la délinquance, il convient de mieux la connaître. Son analyse permet de mener des actions dans la durée. La connaissance des modes opératoires, des techniques, des heures de commission des délits et des crimes est un outil pour les services permettant la mise en place et l'adaptation des dispositifs de lutte qui doivent s'adapter à une délinquance en perpétuelle évolution.

Au cours de l'année 2015, le département a connu une amélioration des chiffres clés de la délinquance.

Les statistiques témoignent d'abord de l'efficacité des services de sécurité avec un taux d'élucidation en hausse pour tous les indicateurs. Pour les atteintes aux biens, le taux d'élucidation enregistré cette année est de **22 %** contre 19 % en 2014. Le taux d'élucidation des atteintes volontaires à l'intégrité physique passe de 81 % en 2014 à **92%** en 2015.

Le nombre d'atteintes à l'intégrité physique a baissé de 4 % par rapport à 2014 (-52 faits sur un total de 1 373 faits en 2015 contre 1 425 en 2014)

Pour la grande majorité d'entre elles, elles sont commises en milieu familial mais également souvent dans le cadre de conflits de voisinage.

Il faut souligner parmi les atteintes à l'intégrité physique, la baisse des **violences crapuleuses** (-17 %, soit -19 faits sur un total de 90 faits en 2015 contre 109 en 2014) ainsi que des **violences sexuelles** (-10 %, soit -15 faits sur un total de 146 faits en 2015 contre 161 en 2014).

Les atteintes aux biens marquées par une stabilisation du nombre de **cambriolages** (1 613 faits comme en 2014).

Cependant, les cambriolages dans les résidences principales et secondaires augmentent respectivement de 11 % (+94 faits sur un total de 972 faits en 2015) et de 9 % (+14 faits sur un total de 163 faits en 2015).

Ces faits sont souvent imputables à une délinquance dite « itinérante », constituée de petits groupes très mobiles, souvent très professionnels et de passage.

Les cambriolages dans les locaux industriels et commerciaux enregistrent en revanche une baisse importante (-17 %, -70 faits sur un total 414 faits en 2015 contre 484 en 2014).

Les cambriolages dans les autres lieux baissent également (-10 %, -22 faits sur un total de 228 faits en 2015 contre 250 en 2014).

Pour autant, il ne faut pas relâcher les efforts en matière de prévention et dissuasion des cambriolages. Bien souvent, des effractions ont lieu dans des locaux non fermés, ou peu protégés : beaucoup de ces cambriolages pourraient être évités par de simples mesures de précaution.

Autre aspect de la lutte contre la délinquance, **les infractions à caractère économique et financier** connaissent une forte baisse (-28%), passant de 1 343 faits en 2014 à 968 cette année.

La lutte contre le trafic de stupéfiants a également été un axe majeur de l'action des forces de l'ordre. 663 opérations (coups de poing et sur investigations) ont été menées en 2015 contre 457 l'an passé, soit une hausse de 45 %.

Des services mobilisés pour lutter contre l'insécurité

L'action des services de police et de gendarmerie dans la lutte contre toutes les formes de délinquance s'appuie sur des actions de répression et de prévention.

Une action répressive forte

Dans une perspective de dissuasion et d'occupation du territoire, les services de police et de gendarmerie appuyés par les moyens de la réserve et des renforts saisonniers ont maintenu une forte présence sur la voie publique, avec des opérations anti-délinquance coordonnées police - gendarmerie sur les axes stratégiques. Des actions d'envergure, regroupant les services des douanes, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la répression des fraudes ont également été menées.

Dans le cadre des mesures liées à l'état d'urgence, **25 perquisitions administratives** ont été menées à ce jour, 10 d'entre elles ont donné lieu à des saisies d'armes de chasse, de munitions ainsi que de produits stupéfiants. Aucune assignation à résidence n'a été prononcée.

La vidéoprotection est un outil efficace de dissuasion et de résolution d'enquêtes, son développement doit être poursuivi. Au total, 4 209 caméras de vidéoprotection sont déjà installées dans le département, dont 339 sur la voie publique réparties sur 31 communes.

Des actions de prévention renforcées

Des actions de fond :

De nombreuses **consultations de sûreté et diagnostics de sécurité** sont effectuées par les référents de la police et de la gendarmerie au bénéfice des professionnels et des collectivités territoriales.

Les services de police et de gendarmerie **informent le grand public des comportements à adopter** pour déjouer les initiatives malveillantes, à travers des actions de sensibilisation en direction des commerçants.

Des actions **ciblées** selon les moments de l'année :

- Les **opérations « tranquillité vacances et tranquillité entreprises »** sont mises en œuvre tout au long de l'année.
- Des contacts spécifiques avec les commerçants sont organisés au moment des fêtes de fin d'année.

Des dispositifs **participatifs** :

La sécurité est l'affaire de tous et pas seulement des forces de l'ordre, les citoyens doivent en être des coproducteurs par leur comportement et leur coopération.

Depuis la mise en place des **protocoles de participation citoyenne** en 2012, **17 communes** ont adhéré à ce dispositif très utile dans la lutte contre les différentes formes de délinquance (cambriolages, démarchages conduisant à des escroqueries, dégradations et incivilités diverses...).

Des dispositifs **réactifs** :

- une **alerte SMS** à destination des commerçants permet de diffuser le plus largement possible des informations utiles en temps réel, et de prendre les mesures adaptées dès la survenue des événements pouvant les toucher.
- La mise en place du « **téléphone grave danger** » permet aux victimes de violences conjugales d'alerter immédiatement en cas de grave danger.

Mais c'est par une modification des comportements de chacun d'entre nous que nous arriverons à endiguer ces phénomènes de délinquance.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

